

## DASHBOARD AU 31.05.2026

Classe d'actifs	Indice de référence officiel	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Produits de taux	Indice de référence composé*	193	99
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
1 2 3 4 5 6 7	0,23 % Indice de référence 0,65 %	2,37 % Indice de référence 3,60 %	

\* 50% Bloomberg Euro Aggregate 5-7 Years (EUR) RI + 50% Bloomberg Euro Aggregate 3-5 Years (EUR) RI

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 31.05.2026 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	0,23	0,91	-1,22	-0,21	0,46	5,38	7,37	2,60	-5,24
● INDICE DE RÉFÉRENCE	0,65	0,95	-0,90	0,34	1,55	8,01	11,34	7,02	-1,01

## Performances calendaires au 31.05.2026 (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
● FONDS	1,47	1,72	5,37	-12,22	-2,17	1,19	2,42	-1,07	0,26	1,99
● INDICE DE RÉFÉRENCE	2,77	2,86	6,88	-12,50	-1,27	2,00	3,51	-0,11	0,77	2,59

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

Contre l'Indice

## Principales positions

SPAIN (KINGDOM OF) 5.75 PCT 30-JUL-2032	10,08
ITALY (REPUBLIC OF) 3.70 PCT 15-JUN-2030	9,73
FRANCE (REPUBLIC OF) 5.75 PCT 25-OCT-2032	8,24
BNPP FLEXI I EURO BOND 2029 X C	4,21
ITALY (REPUBLIC OF) 3.30 PCT 15-JUN-2033	2,72
SPAIN (KINGDOM OF) 3.45 PCT 31-OCT-2034	2,67
AUSTRIA (REPUBLIC OF) 3.45 PCT 20-OCT-2030	1,59
ITALY (REPUBLIC OF) 3.65 PCT 01-AUG-2035	1,55
BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 3.00	1,50
BPCE SA 0.50 PCT 14-JAN-2028	1,40
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>193</b>

## par Pays (%)

France	25,31	+ 5,21
Espagne	17,48	+ 8,88
Italie	17,10	+ 3,44
États-Unis	6,40	+ 1,22
Pays-Bas	4,95	+ 0,46
Allemagne	4,71	- 12,88
Royaume-Uni	4,23	+ 1,84
Monde	4,21	+ 4,21
Autriche	2,93	+ 0,51
Belgique	2,82	- 0,76
Autres	8,51	- 13,50
Cash	1,36	+ 1,36
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	

Contre l'Indice

## par Notation

AAA	6,69
AA+	1,59
A+	15,03
A	20,57
A-	11,10
BBB+	21,43
BBB	10,06
BBB-	3,42
BB+	1,99
Autres	2,62
Non noté	4,14
Cash	1,36
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

## par Devise (%)

GBP	-	+ 0,00
EUR	99,91	- 0,09
USD	0,09	+ 0,09
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.05.2026

Sources : Fitch, Moody's, S&amp;P. Les notations &lt; BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.






**ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL AND GOVERNANCE) Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)**

La méthodologie de notation ESG interne de BNPP AM détermine la note ESG d'un émetteur en évaluant sa performance par rapport à celle de ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (p. ex. le changement climatique), aux questions sociales (p. ex. la gestion des ressources humaines) et à la gouvernance (p. ex. l'indépendance et la compétence des administrateurs).

BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour déterminer les notes ESG des émetteurs. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur relatifs à un pilier d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses pairs, il recevra une « contribution » positive pour ce pilier.

Chaque émetteur reçoit une note finale comprise entre 0 et 99, dont le résultat est calculé comme suit : la note 50 est utilisée à titre de référence, puis s'ajoute la somme des contributions de chacun des trois piliers.

**Informations extra-financières****Score ESG**

	Score neutre	 Contribution environnementale (E)	 Contribution sociale (S)	 Contribution à la gouvernance (G)	Score ESG global	Couverture
<b>Portefeuille</b>	50	<b>9.26</b>	<b>4.43</b>	<b>0.45</b>	<b>64.14</b>	<b>100%</b>
<b>Indice de référence</b>	50	<b>6.1</b>	<b>4.18</b>	<b>0.37</b>	<b>60.65</b>	<b>99%</b>

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

Source : BNP Paribas Asset Management



## Informations extra-financières

### Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

### Couverture du portefeuille

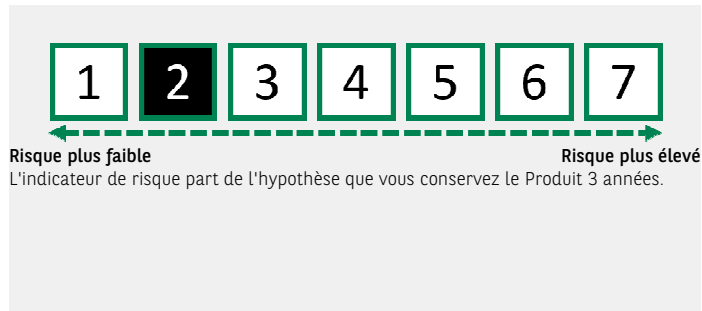
Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>  
Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

## Fonds

Volatilité	3,52
Tracking Error	0,34
Ratio d'information	-3,64
Ratio de Sharpe	-0,18
Sensibilité (31.05.2026)	4,84
YTM (rendement actuariel) (31.05.2026)	3,42
Coupon moyen	3,33

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit**: le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## DÉTAILS

Commissions		Chiffres clés		Codes		
Frais d'entrée max.	1,00%	VL	122,19	Code ISIN	FR0010093872	
Frais de sortie max.	0,00%	12M VL max. (22.07.25)	125,86	Code Bloomberg	BNPOBRV FP	
Frais courants estimés (01.01.26)	1,20%	12M VL min. (29.03.26)	120,81	<b>Places de quotation</b>	<b>Code Bloomberg</b>	<b>Code Reuters</b>
Commission de gestion max.	1,10%	Actif du compartiment (EUR mn.)	98,93	Euronext	BNPOBRV FP	60095339FRp.LP
		Dividende (25.05.26)	0,95	Paris		
		Première VL	150,92			
		Périodicité de calcul de la VL	Journalière			

## Caractéristiques

Forme juridique	FCP (Fonds commun de placement) BNP PARIBAS OBLI REVENUS de droit français
Durée d'investissement recommandée	3 années
Nombre de part minimum initial	0.001
Éligible au PEA	Non
Indice de référence	50% Bloomberg Euro Aggregate 5-7 Years (EUR) RI + 50% Bloomberg Euro Aggregate 3-5 Years (EUR) RI
Domiciliation	France
Date de première VL	23.08.2004
Gérant(s)	Peter BENSCHOP
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 1



**Caractéristiques**

Catégorie AMF	2 - Approche non significativement engageante
Article SFDR	Article 8 – Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



## GLOSSAIRE

**Ratio d'information**

Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

**Ratio de Sharpe**

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

**Sensibilité**

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la durée est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la durée.

**Tracking Error**

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

**Volatilité**

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

**YTM (Rendement actuariel)**

Calcul de rendement tenant compte de la relation entre la valeur d'un titre à l'échéance, le temps restant avant l'échéance, son prix actuel et son coupon.

**Notation Arithmétique Moyenne**

Moyenne pondérée des valeurs de notations des agences Fitch, Moody's et Morningstar présentes dans le fonds.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP Paribas Asset Management Europe peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.



« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management Europe d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP Paribas Asset Management Europe ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

